



Remboursement du compte courant et rachat des parts

Par **Véronique Bertin**, le **27/01/2009** à **09:03**

Je rencontre un problème immobilier dans le cadre d'une SCI dans laquelle je détiens 50 % des parts.rnrnJ'ai proposé à mon associé et gérant le rachat du bien.rnrnJ'ai convoqué une AG le 14 mars 2008 et mandaté un avocat pour proposer et suivre la transaction.rnrnLors de cet AG, il m'a été présenté le COMPTE COURANT de mon associé que j'avais à devoir lui rembourser. rnrnSur le PV d'AG, les termes RACHAT DES PARTS, étaient écrits. rnrnMon avocat m'a engagé à signer ce PV "conforme à mes souhaits" selon ses propos.rnrnJ'ai signé en confiance, ne faisant pas la différence entre REMBOURSEMENT DU COMPTE COURANT et RACHAT DES PARTS.rnrnQuelques jours plus tard, il m'a été expliqué qu'après avoir racheté les parts de mon associé celui-ci réclamerait évidemment son compte courant augmentant ainsi considérablement le prix du bien. Un 2ème avocat, m'ayant confirmé la manœuvre, a rédigé en mon nom un courrier dénonçant cette AG. rnrnCe courrier, qui ne comportait pas l'en tête d'un cabinet, n'a pas été pris en compte par l'avocat du gérant.rnrnEn août 2008, le gérant est parvenu, par des manœuvres qualifiées de frauduleuses par la banque même, à faire clore les crédits. Le gérant ne versant plus sa part de crédit, j'assume la totalité des remboursements depuis novembre 2007. rnrnCe même mois d'août le gérant m'a assigné au Tribunal de Grande Instance de Lyon, réclamant la dissolution de la SCI et la mise en vente du bien.rnrnComment racheter ce bien au prix du marché et faire valoir les abus dont j'ai été victime ?rnrnJe vous serais reconnaissante de toute l'aide et des conseils que vous pourrez m'apporter dans les démarches à suivre afin de ne pas me laisser gruger plus avant.